

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Musée d'Art Sacré - Convention de dépôt**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Art Sacré de Dijon constitue un important dépôt d'objets d'art de provenances diverses.

En vue de fixer les conditions de gestion de ces objets, la Ville a signé, le 8 décembre 1994, une convention avec l'Etat pour les objets classés ou inscrits. Dans le même esprit, le 23 juin 1997, le Conseil Municipal adoptait un projet-type de convention de dépôt à signer avec un certain nombre de communes.

L'important travail d'inventaire réalisé depuis fait apparaître la nécessité de signer de nouvelles conventions avec des communautés religieuses, des associations, et des établissements hospitaliers. Aussi est-il proposé d'adopter un nouveau projet-type de convention fixant les modalités de dépôt, au Musée d'Art Sacré, d'objets d'art leur appartenant.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville et les propriétaires d'objets déposés au Musée d'Art Sacré, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer une telle convention avec chacun des propriétaires, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**